



Commune de MAILLEBOIS

ANNÉE 2024

N° 186

JANVIER AVRIL

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : www.maillebois.fr

Séance du 31 janvier 2024

Présents : Danielle Girard, Françoise Hardy (mairesse déléguée de Dampierre), Daniel Chéron, Manuel Fonseca, Alexandre Maisons, François Caré, Geoffrey Osternaud, Patrick Toutain et Philippe Merlet (maire délégué de Blévy) ;

Excusés : Laurent Palat, Jean Paul Alleaume, Ivo Vandeveld (pouvoir à Philippe Merlet) ;

Secrétaire de séance : Philippe Merlet

Adoption ou modification de la cartographie établie par l'agglomération de Dreux des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur la commune de Maillebois :

M. le Maire : Le conseil doit approuver ou modifier les quatre (4) cartes sur les projets d'installations terrestres dans le cadre des énergies renouvelables. Sur ces cartes apparaissent des zones d'interdiction, d'exclusion, des zones intermédiaires et des zones d'accélération. Sur les zones intermédiaires lors d'un projet d'installation, le conseil peut être consulté et une enquête publique doit être proposée.

Sur les zones d'accélération, le conseil n'est pas consulté, il n'y a pas d'enquête publique et les décisions sont prises au niveau de la préfecture.

Tout promoteur d'un projet pourrait donc prétendre à vendre son énergie plus chère.

L'agglomération a mis à disposition un site de consultation et de dépôts de remarques jusqu'au 8 décembre 2023.

La commune a mis à disposition en mairie, les cartes et un cahier de remarques. Ces informations ont été transmises par boitage et sur Panneau Pocket.

Il est vraiment dommageable que deux remarques seulement ont été transmises à l'agglomération et deux remarques seulement ont été consignées sur le cahier.

Ce soir notre délibération doit porter sur quatre productions :

Solaire, géothermie, Eolienne et méthanisation.

La géothermie

La carte comprend deux (2) types de zones ;

Une (1) verte, correspondant à un potentiel de moyenne ressource et une (1) bleue de bon potentiel.

La procédure d'accélération vise les usines pour chauffer des grandes structures ou des zones à forte densité d'habitat.

M le Maire propose de ne pas modifier la carte de l'agglomération et de laisser les répartitions de zones. Il n'y a pas de projet grandiose sur la commune mais les particuliers gardent ainsi la possibilité d'un projet de géothermie individuelle.

Le conseil valide la carte en l'état.

Le solaire ou photovoltaïque ;

La carte présente la zone en voie de développement de l'ancienne base aérienne de Crucey, et la zone UX (zone industrielle et commerciale du PLU), correspondant aux établissements Favril.

M le Maire fait remarquer que sur cette carte n'apparaît pas la zone appartenant à la commune à proximité des silos à grain « NATUP » ;

M Toutain relève que, peut-être, la zone UX n'est pas une zone d'accélération, d'autant qu'il s'agit d'une propriété privée.

En ce qui concerne la zone à proximité des silos, celle-ci peut être proposée à condition que nous gardions la main pour l'avenir. Passer cette zone en zone intermédiaire générerait un avis favorable de MM Maisons, Toutain, Osternaud et Merlet.

Vote pour les différentes zones

Zone ancienne « base aérienne » - extension

Une opposition : M Osternaud

Zone UX à proximité des silos

Pas de proposition de déclaration, la carte reste en l'état.

Zone UX, établissements « Favril »

Le conseil vote contre une zone d'accélération avec trois abstentions : Mme Girard, Mme Hardy, M Chéron.

Production d'énergie éolienne ;

La carte présente trois (3) zones d'accélération, une à proximité de l'ancienne base aérienne et la route de Chennevières, une à proximité de la route entre Blévy et Chennevières et une en bordure des bois de saint Vincent.

Zone route de Chennevières et ancienne Base aérienne,

Cette zone est située à proximité et dans le visuel d'un site classé « La ferme fortifiée du Rouvray », dans la zone d'exclusion pour les vols militaires, axe des pistes sur la base aérienne. De plus cette zone est favorable à la migration de certaines espèces d'oiseaux migrateurs (vanneaux et pluviers).

Le conseil vote à l'unanimité pour le passage de cette zone en zone d'interdiction.

Zone à proximité de la route entre Blévy et Chennevières

Cette zone est également située à proximité et dans le visuel d'un site classé « La ferme fortifiée du Rouvray », mais aussi du mur du château de Maillebois comprenant des bois classés « Natura 2000 » et dans la zone d'exclusion pour les vols militaires, axe des pistes.

Cette zone étroite est aussi favorable à la migration de certaines espèces d'oiseaux migrateurs (vanneaux et pluviers).

Le conseil vote à l'unanimité pour le passage de cette zone en zone d'interdiction.

Zone à proximité de la route entre Blévy et Chennevières

Cette zone est également située à proximité et dans le visuel d'un site classé « La ferme fortifiée du Rouvray », mais aussi du mur du château de Maillebois comprenant des bois classés « Natura 2000 » et dans la zone d'exclusion pour les vols militaires, axe des pistes.

Cette zone étroite est aussi favorable à la migration de certaines espèces d'oiseaux migrateurs (vanneaux et pluviers).

Le conseil vote à l'unanimité pour le passage de cette zone en zone d'interdiction.

Zone en bordure des bois de Saint Vincent

Cette zone est située en bordure des bois de Saint Vincent, classés « Natura 2000 » ;

Le conseil vote à l'unanimité pour le passage de cette zone en zone d'interdiction.

La Méthanisation ;

La carte présente trois zones, une d'exclusion (rose), une intermédiaire (jaune) et une verte d'accélération.

M le Maire : Il faut prendre en compte que nous n'avons pas de réseau de gaz à proximité. L'exploitation d'un méthaniseur pourrait engendrer un fort trafic routier pour son approvisionnement. L'agglomération souhaiterait implanter un méthaniseur à forte capacité, notre commune n'est pas privilégiée. De plus, la gestion à prendre en compte serait la sortie du digestat.

M Osternaud : Les méthaniseurs agricoles, approvisionnés par des céréales seront revus à l'exploitation pour prioriser les méthaniseurs à matières organiques.

Analyse des zones vertes ou d'accélération ;

Pour toute installation le conseil émet le souhait d'être consulté,

Le conseil vote à l'unanimité pour le passage des zones d'accélération en zones intermédiaires (zones jaunes).

Analyse des zones roses ou d'exclusion ;
Dans ces zones sont implantées les différentes fermes de notre commune. Dans l'avenir la gestion des déchets organiques agricoles pourrait engendrer des difficultés. Mais il est aussi légitime que la commune et son conseil aient un regard sur des installations futures.
Aussi le conseil demande une modification ;
Le conseil demande que les zones d'exclusions soient maintenues uniquement pour les méthaniseurs à déchets ménagers.

Le conseil vote à l'unanimité pour la modification dans le cadre d'exclusion des déchets ménagers.

Informations et questions diverses

M le Maire :

J'ai participé à une réunion dans le cadre de l'habitat, je dois vous informer de propos peu réjouissants. Malheureusement, on ne favorise pas les écoles de campagne, et il y a de plus en plus de fermetures de classes. A ce jour, nous ne sommes pas concernés et c'est très bien. Mais notre projet de se rapprocher de certaines communes environnantes comme Saint Ange et Torçay, pourrait rencontrer quelques obstacles, car Saint Ange fait déjà partie du syndicat de Châteauneuf et modifier un syndicat pourrait s'avérer très compliqué. De plus, il semblerait que 40% des jeunes ménages souhaiterait n'avoir qu'un seul enfant dans les 10 ans à venir.
M Maisons fait observer de se montrer prudent avec les statistiques, car souvent les couples autour de 35 ans aspirent à une famille.

Tour de table :

M Toutain :

Ou en sommes-nous de nos grands projets, écoles, cantines ?

M le Maire : les dossiers de subventions sont déposés ; nous attendons désormais les retours de prises en compte.

Concernant les déchets ménagers, avons-nous des consignes sur les bacs.

M le Maire : la distribution n'a pas commencé mais il y a toujours la possibilité de retrait au niveau de l'agglo.

En mars des réunions d'informations doivent se mettre en place.

M Caré :

Avec la mise en place du nouveau système de tri, les poubelles jaunes seront très vite remplies et le ramassage ne s'effectue que tous les quinze jours. Cela pourrait avoir des conséquences dans l'avenir pour la gestion de nos déchets surtout en période estivale.

M le Maire : cela a été signalé à l'agglo, mais pas de retour à ce jour.

M Chéron :

Les travaux de charpente et toiture sur le lavoir de Blévy sont terminés.

Reste la maçonnerie.

M Merlet : la société de maçonnerie a été contactée on attend la date de début des travaux.

Ou en sommes-nous pour les projets d'isolation des écoles, nous avons eu l'avis d'architecte, les devis des artisans. Il faut impérativement avancer sur les projets d'isolation.

M le Maire : les dossiers de subvention sont en cours de traitement.

M Merlet :

Une partie des travaux de remise en état des gouttières sur les préaux de l'école de Blévy sont terminés. Nous avons privilégié les gouttières côté cours.

L'artisan va intervenir sur les extérieurs rapidement.

Séance du 11 avril 2024

Présents : Danielle Girard, Françoise Hardy (mairesse déléguée de Dampierre), Daniel Chéron, Patrick Toutain, Jean Paul Alleaume et Philippe Merlet (maire délégué de Blévy)

Absents excusés : Laurent Palat, François Caré, Manuel Fonseca (pouvoir à Daniel Chéron), Geoffrey Osternaud (pouvoir à Arnaud de Boisanger), Alexandre Maisons (pouvoir à Jean-Paul Alleaume), Ivo Vandavelde (pouvoir à Philippe Merlet);

Secrétaire de séance : Philippe Merlet

M. le Maire :

Budget de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement annuel de l'exercice 2023 est bien meilleur que celui de 2022, soit une augmentation de 94 K€ et passe de + 9 K€ à 103 K€.

On note en particulier :

Une augmentation de l'indemnité exceptionnelle d'inflation pour l'exercice 2022 : 32 K€

Un produit supplémentaire lié à la hausse des bases de 7.10 % des taxes communales : 22 K€

Une baisse des charges de personnel nette des indemnités d'assurance arrêt maladie : 27 K€

Le cumul du résultat de fonctionnement était en fin 2022 de 243 K€.

Nous avons viré 74 K€ sur la section d'investissement pour combler le déficit de 2022.

Le résultat de 2023 est de 103 K€ et nous avons conservé 119 K€ soit la moitié du résultat de fonctionnement du budget Eau et Assainissement.

En cumul, le résultat de fonctionnement au 31 décembre 2023 ressort ainsi en excédent de 391 K€.

Budget d'investissement

Le résultat d'investissement de 2023 est également positif, suite à la perception du solde de subventions restant à toucher au 31 décembre 2022.

Résultat cumulé au 31 décembre 2022 : déficit de 74 K€

Virement de la section fonctionnement en 2023 : 74 K€

Résultat de l'exercice 2023 : 25 K€

Résultat cumulé au 31 décembre 2023 : 25 K€

Les différents chapitres budgétaires sont présentés au conseil. Afin de voter les comptes 2023, M. le maire sort de la séance et donne la parole à Mme Girard, première adjointe pour lecture et vote des comptes.

Section investissement

Dépenses : 257 338.29 €

Recettes : 282 601.81 €

Excédent cumulé : 25 263.52 €

Section fonctionnement

Dépense : 747 436.06 €

Recette : 1 138 509.75 €

Excédent cumulé : 391 073.69 €

Excédent global : 416 337.21 €

Vote : le conseil valide à l'unanimité les comptes de l'exercice 2023

M. le Maire revient en séance après le vote.

Affectation des résultats 2023 :

Monsieur le Maire donne les résultats du CFU 2023 aux conseillers municipaux.

Le bilan 2023 s'établit comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 747 436.06 €

Recettes : 1 138 509.75 €

Excédent : 391 073.69 €

Investissement : Dépenses : 257 338.29 €

Recettes : 282 601.81 €

Excédent : 25 263.52 €

M. le Maire propose l'affectation du résultat 2023 suivant :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 002 391 073.69 €

Excédent d'investissement : 001 25 263.52 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'affectation du résultat présenté ci-dessus.

Vote des taux des taxes communales

M. le Maire : Les bases fiscales vont augmenter de 3.9% en 2024.

Sans hausse des taux en 2024, la hausse des taxes locales, compte tenu des hausses des bases sur les trois dernières années et de notre hausse des taux en 2022, fait que les taxes locales ont augmenté de plus de 18% en trois ans.

L'amélioration de nos excédents, les perspectives d'augmentation du produit des taxes dues à la deuxième tranche d'extension du parc photovoltaïque et la hausse des bases de 2024 ont conduit la commission des finances à proposer à l'unanimité le maintien des taux de 2023 en 2024.

Taxe Foncière Bati : 37.09 %

Taxe Foncière Non Bati : 29.01%

Taxe habitation pour les Résidences Secondaires : 8.17 %

Vote : le conseil valide les taux à l'unanimité

Budget 2024 :

M. le Maire : Le budget de fonctionnement 2024, hors reprise des excédents au 31 décembre 2023, présente un déficit de 14 K€. Ce budget est établi dans un esprit de prudence.

Par rapport à 2023, on constate une détérioration (manque à gagner) d'environ 117 K€, pour explication :

Pas d'indemnité inflation en 2024 : - 38 K€

Fin de la refacturation au budget eau et assainissement : - 14 K€

Fin de la refacturation au SIPEP : - 2 K€

Hausse des achats et services extérieurs – 52 K€

Hausse des autres charges (dont subvention de la sortie « classe de neige » : 5 K€) : - 7 K€

Hausse des taxes due à la baisse des taux de 3.9 % : 9 K€

Le résultat cumulé de fonctionnement ressort ainsi à 378 K€, ce qui permettrait de financer 770 K€ d'investissement avec un emprunt de 286 K€, en tenant compte des 103 K€ de subventions acquises.

Au 31 décembre 2023, le cumul de nos emprunts est de 197 K€ avec un taux moyen d'intérêt annuel de 1.7 % : charge d'intérêt 3 K€

Dans le détail de nos prévisions d'investissements et de subventions, on notera que les services de la préfecture et le département ont prévenu qu'ils ne souhaitent pas financer la même année la construction de deux cantines scolaires.

La cantine scolaire de Maillebois, compte tenu de l'âge des enfants a été retenue.

Cependant, afin de marquer la volonté du conseil, le coût de la cantine scolaire de Blévy reste budgété.

Après ces différentes explications, le budget 2024 est présenté chapitre par chapitre.

Total dépenses et recettes de fonctionnement : 1 049 969.69 €

Total dépenses et recettes d'investissement : 800 720.00 €

Vote : Le budget 2024 est adopté à l'unanimité.

Vote des subventions

Club des anciens : 850 € Coopérative scolaire : 9 670 € A.S.L. 250 €

APE Les loupiots 250 € FNACA 150 € Prévention routière 40 €

Comité des fêtes 250 € Aviel 50 € Association coeur de nos villages 250 €

Harmonie Châteauneuf 250 € Crédit disponible 250 € As Chorale Maillebois 250 € USEP 130 €

Service Eau et Assainissement : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023 ;

M le Maire : la trésorerie nous demande d'approuver le budget miroir 2023 eau et assainissement. Son résultat tant en fonctionnement qu'en investissement est de 0 car l'Agglo a couvert 100 % des charges et les versements de l'Agglo sont les seules recettes de ce budget. L'exercice est clos.

Informations et questions diverses

M. le Maire : Le repas des anciens a accueilli 94 participants. Cela a été une belle prestation. Merci à Mme Girard et Mme Hardy pour l'organisation.

Tour de table :

M. Toutain : Avons-nous des informations sur le devis concernant le diagnostic de l'église de Maillebois ?

M. le Maire : Oui, il est consultable en mairie. Je le remets pour consultation.

M. Chéron : Manuel Fonseca s'interroge sur l'étude de mise en place de feux de régulation de vitesse à Chennevières.

M. le Maire : Nous avons refait un repérage avec M. Merlet et ELI 28 ; après une analyse de la documentation et des préconisations, la mise en œuvre de ce type de feux appelés « Récompense » est envisageable. Des marquages ont été réalisés. Il sera sûrement nécessaire de passer la vitesse en transit à 30 km/h.

Nous sommes en attente des devis mais cela sera soumis pour validation au conseil départemental.

M. Merlet (pour M. Osternaud) : lecture d'un mail

« Suite à la réunion du conseil d'école, la directrice nous informe que, pendant encore deux ans, nous ne serions pas inquiétés par une fermeture de classe. Mais au vu des effectifs prévus dans deux ans, nous pourrions faire partie des potentielles fermetures de classes.

Doit-on toujours faire les cantines dans chaque école, sachant que l'avenir de nos écoles n'est pas entre nos mains ?

J'ai pu participer à la cérémonie de passation de commandement à la caserne de pompiers de Châteauneuf en Thymerais. Je souhaite adresser mes félicitations pour sa longue carrière au capitaine Patrick Nessi qui a commencé sa carrière à la caserne de Dampierre sur Blévy et au lieutenant Fabien Laigo qui prend le commandement et habitant de la commune.

Lors de cette cérémonie, j'ai pu m'entretenir avec Mme Minard au sujet de nos réseaux routiers en grande souffrance. Elle doit faire remonter l'information au responsable départemental et un rendez-vous sur place doit être pris, afin de voir l'ampleur des dégâts ».

M. Merlet pour M. Vandavelde : il est scandaleux que l'on supprime la collecte de verre à partir de 2025. On finira par en trouver partout et cela sera dangereux et sale. On paie de plus en plus cher un service de moins en moins efficace. M. Merlet valide ces propos et pose la même question qui avait été formulée lors du précédent conseil : est-ce que le cycle de ramassage des poubelles jaune va changer ?

Elles sont très rapidement pleines et le ramassage est toujours tous les quinze jours. Cela n'est pas cohérent. Je crains que l'on ait des soucis cet été. M. le Maire : Il semblerait que le ramassage de verre en point centralisé fonctionne bien dans les communes-tests. Pour les containers « jaunes » nous n'avons pas d'information.

M. Merlet : J'ai demandé l'avis d'un échantillon de la population de Blévy sur deux points liés à la sécurité routière. Tous les habitants contactés, surtout dans le centre de Blévy, sont très favorables au passage à 30 km/h sur la traversée de Blévy (dossier traité par le conseil)

Rues concernées : Rue St Vincent, Rue du Vieux Pont, route de Dreux.

Tous les habitants contactés, surtout dans le centre de Blévy, sont très favorables à l'interdiction ou limitation du trafic des poids lourds sur la traversée de Blévy (dossier traité par l'AD2I, conseil départemental).

Sur ce dossier des relances sont réalisées régulièrement.

Rues concernées : Rue St Vincent, Rue du Vieux Pont, Route de Dreux, Rue des Champarts et Rue de la mairie.

L'enduit du lavoir devrait être finalisé vers le 18 avril si le temps le permet.

Deux arbres sont morts sur le parc, la sécheresse de l'année dernière a fait du mal. Je vais voir pour les remplacer.

Merci aux employés communaux pour les travaux sur le stade et dans Blévy.

Communiqué à l'ensemble des résidents de la commune

L'entretien des espaces verts est un énorme challenge pour notre commune.

Nos deux employés municipaux mettent tout leur cœur à essayer d'entretenir la commune.

Nos trois communes associées s'étendent sur une superficie de 41 millions de m2.

Vous ne les observez peut-être pas devant chez vous mais ils sont toujours à pied d'œuvre.

Des chemins ont été tondu et nettoyés, si la tonte est à la charge de la commune, toutes les haies et arbres qui empiètent sur la voirie doivent être entretenus par les résidents.

Aussi nous vous demandons de faire un sérieux effort dans la taille et l'entretien de vos arbres et haies ainsi que des trottoirs devant chez vous.

Comme vous le savez les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (arrêté préfectoral), ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h à 19h30

Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h à 19h00

Le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Les feux sont interdits et surtout des feux de végétaux.

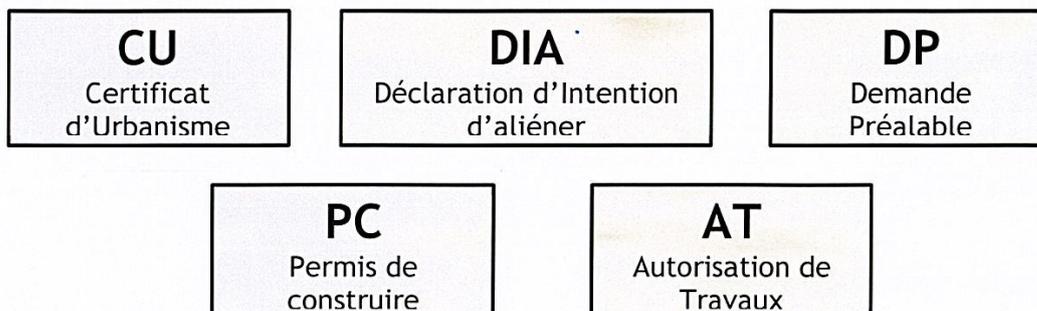
Nous sommes à la campagne, la douceur de vivre doit être le fil conducteur de notre civisme.

Merci pour votre participation à tous ces efforts, merci pour votre collaboration.

DECLARATION DE TRAVAUX ET PERMIS DE CONSTRUIRE

- La saisine par voie électronique, une possibilité pour les usagers de saisir l'administration publique de manière simple et directe

Depuis le 1er janvier 2022, la plateforme "e-permis.fr" est mise à votre disposition pour transmettre vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme.



- Quels sont les bénéfices du service en ligne ?

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.

Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture des guichets.



Une fois déposée, votre demande sera transmise aux services d'instruction par voie dématérialisée.

La chaîne d'instruction sera optimisée, pour plus de fluidité dans le traitement de votre demande et plus de réactivité.

- Dès aujourd'hui...

Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou de démolition ? Vous souhaitez faire une déclaration préalable de travaux ou demander un certificat d'urbanisme ?

Accédez à la plateforme www.e-permis.fr, identifiez-vous via FranceConnect ou utiliser vos identifiants Service-Public.fr, **choisissez votre démarche et laissez-vous guider !**

Selon la saisie de vos informations, le téléservice vous permet d'éditer le bon formulaire CERFA automatiquement prérempli, puis de le transmettre avec vos pièces justificatives au service instructeur dont vous dépendez.

Un service simple qui réduit les risques de rejet des dossiers !

ATTENTION : la démarche ne fonctionne pas sous Internet Explorer 11.



- Et toujours...

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à les solliciter dès la constitution de votre dossier !